
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 30 juin 2015 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSousa, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville

ABSENCE :

Monsieur Aref Salem, Conseiller de ville

CA15 08 0418

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi, 30 juin 2015, à 19h30, à laquelle sont présents :

Le maire :	Alan DeSousa
Les conseillers de Ville :	Aref Salem, absent Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement :	Maurice Cohen Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire de l'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire du Conseil d'arrondissement.

Le maire de l'arrondissement demande un instant de recueillement

CA15 08 0419

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 juin 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 juin 2015, tel que modifié par l'ajout du point 20.17 et de deux résolutions en affaires nouvelles concernant une délégation à la directrice d'arrondissement et une demande de révision de la Loi sur le tabac.

CA15 08 0420

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 2 juin 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0421

Première période de questions du public, de 19h32 à 19h38

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Normand Hindle, 1381, rue Gohier:

Parle de Côte-Vertu, Décarie et Cardinal - un terre-plein en mauvais état;

Mentionne que sur la rue Rochon ainsi que sur Décarie, des lampadaires seraient défectueux.

CA15 08 0422

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155369004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de la mécanique des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de la mécanique des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et les appels de service pour les portes de garage des édifices publics de l'arrondissement pour une durée de trois (3) ans (2015-2018).

ADOPTÉ.

CA15 08 0423

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378020 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues: Cambrige, Stanislas et chemin Laval (volet 1), Cardinal et Fraser (volet 2), Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues : Cambrige, Stanislas et chemin Laval (volet 1), Cardinal et Fraser (volet 2), Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3).

ADOPTÉ.

CA15 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430010 relatif au lancement d'un appel public pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques pour les édifices municipaux publics, les parcs, les squares et les places.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques pour les édifices municipaux publics, les parcs, les squares et les places.

ADOPTÉ.

CA15 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378019 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de deux fournaises au gaz afin de remplacer le système existant à l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de deux fournaises au gaz afin de remplacer le système existant à l'aréna Raymond-Bourque.

ADOPTÉ.

CA15 08 0426

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154103001 relatif au lancement d'un appel de propositions dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) pour des projets locaux qui seront réalisés en 2015-2016 dans les zones d'intervention prioritaires.

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire provient d'une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et s'inscrit dans la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017;

ATTENDU qu'une somme de 25 217 \$ est attribuée à l'arrondissement de Saint-Laurent pour soutenir des projets visant à assurer une meilleure qualité de vie aux jeunes de 12 à 30 ans, particulièrement ceux en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que pour les jeunes membres des minorités visibles.

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le lancement d'un appel de propositions dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) pour des projets locaux qui seront réalisés en 2015-2016 dans les zones d'intervention prioritaires.

ADOPTÉ.

CA15 08 0427

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058012 relatif au lancement d'appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle, soit le volet 6 relatif à la mise à niveau du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'appels d'offres nécessaires;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'appels d'offres nécessaires pour la réalisation des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle, soit le volet 6 relatif à la mise à niveau du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

CA15 08 0428

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378021 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement géométrique dans diverses rues - Soumission 15-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	17 838,37 \$
WSP Canada inc.	65 726,68 \$
Les consultants S.M. inc.	71 865,27 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement géométrique dans diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 17 838,37 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378021 : 16 288,81 \$) :
2430.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.024113

ADOPTÉ.

CA15 08 0429

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc canin au parc Guillaume-Bruneau - Demande de soumissions 15-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction Cyvex inc.	355 940,71 \$
Urbex construction inc.	356 356,53 \$
Paysagiste Promovert inc.	380 918,12 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	382 880,34 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	387 104,96 \$
9052-1170 Québec inc. (Le groupe Vespo)	387 460,74 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	393 750,68 \$
Les terrassements Multi-Paysages inc.	404 048,45 \$
Les excavations Super inc.	404 226,60 \$
LV Construction	407 991,84 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Cyvex inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc canin au parc Guillaume-Bruneau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 mai 2015, totalisant la somme de 355 940,71 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156673003 : 325 021,31\$) :
6430.3008010.801150.07165.57201.000000.0000.134388.000000.15010

ADOPTÉ.

CA15 08 0430

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378011 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues - Demande de soumissions 15-007.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
La compagnie Meloche inc.	6 105 397,11 \$
Construction Bau-Val inc.	6 301 564,87 \$
Roxboro excavation inc.	6 476 951,39 \$
Pavage Multipro inc.	6 593 032,37 \$
Construction Soter inc.	6 749 730,89 \$
Groupe TNT inc.	6 835 097,65 \$
Eurovia Québec construction inc.	6 979 121,89 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La Compagnie Meloche inc.** le contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 6 mai 2015, totalisant la somme de 6 105 397,11 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant l'engagement de gestion CC54378011 au montant de 5 575 042 \$, tel que détaillé au sommaire décisionnel, la totalité de la dépense étant assumée par les services centraux.

ADOPTÉ.

CA15 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378013 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordure pour l'année 2015 et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau toutier local 2015 - Demande de soumissions 15-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
CIMA+ s.e.n.c.	156 362,55 \$
WSP Canada inc.	157 963,33 \$
TETRA TECH QI inc.	217 628,13 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordure pour l'année 2015 et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau toutier local 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 mai 2015, totalisant la somme de 156 362,55 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics..
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378013 : 11 504,13 \$) :

6430.3007004.801150.03103.54390.000000.0000.158550.000000.17025

Un montant de 131 275,72 \$ sera assumé par la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

ADOPTÉ.

CA15 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial - Demande de soumissions 15-511.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
CIMA + s.e.n.c.	96 579,40 \$
SNC-Lavalin inc.	124 253,48 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat pour les travaux de préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 mai 2015, totalisant la somme de 96 579,40 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156673006 : 23 517,29 \$) :
2430.0010000.304711.01301.54301.014201

ADOPTÉ.

CA15 08 0433

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150597002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services techniques reliés à la programmation culturelle 2015-2016 - Demande de soumissions 15-14488.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Volet 1	Volet 2
9192-5735 Québec inc.	18 039,58 \$	22 816,79 \$
APL Multi-Media (9003-8555 Québec inc.)	18 281,03 \$	22 636,28 \$
Conception Reno	22 887,27 \$	32 880,55 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme à 9192-5735 Québec inc. (f.a.s.r.s. Les productions de Jardin à Cour), le contrat pour dispenser les services techniques liés à la programmation événementielle 2015, volet 1, pour la somme de 18 039,58 \$, et à APL Multimedia le contrat pour dispenser les services techniques liés à la programmation culturelle 2015-2016, volet 2, pour la somme de 22 636,28 \$, sous la supervision de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier – CTA 1150597002.

ADOPTÉ.

CA15 08 0434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378006 relatif à une dépense de 140 393,61 \$ en faveur de Labo S.M. inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0423 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 18 septembre 2014, concluant quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements – Entente-cadre 994075;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 140 393,61 \$ en faveur de Labo S.M. inc. pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues.

- 2.- D'imputer la dépense conformément à l'engagement de gestion numéro CC54378006 au montant de 127 199 \$.

ADOPTÉ.

CA15 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058011 relatif à une dépense de 26 680 \$ en faveur de la firme Inspec-Sol inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures municipales ainsi que divers ouvrages transitoires du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa, conformément à l'entente-cadre numéro 994079.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0423 adoptée le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération afin de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes: Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21 \$;

ATTENDU que ces sommes doivent servir à réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 26 680 \$ en faveur de Inspec-Sol inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures municipales ainsi que divers ouvrages transitoires du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.
- 2.- D'imputer la dépense conformément à l'engagement de gestion no CC53058011 au montant de 24 363 \$.

ADOPTÉ.

CA15 08 0436

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679010 afin de ratifier une dépense de 24 719,63 \$ et d'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour préparation à froid en vrac en vertu de l'entente cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. - Entente 997328.

ATTENDU la résolution numéro CE14 1348 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 3 septembre 2014, ayant pour but de conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par, il est Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense de 24 719,63 \$ et d'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour préparation à froid en vrac en vertu de l'entente cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. - Entente 997328;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153679010 : 40 834,98 \$).

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378022 relatif à une dépense de 277 200 \$ en faveur de Solmatch inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015, conformément à l'entente-cadre numéro 993290.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0423, adoptée le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération, afin de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 277 200 \$ en faveur de Solmatch inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015, conformément à l'entente-cadre numéro 993290;

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378022)

Le tout conditionnel aux interventions des services centraux concernés.

ADOPTÉ.

CA15 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation de plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles - Demande de soumissions 15-022.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Réal Paul, architecte	381 679,62 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Réal Paul architecte** le contrat pour la préparation de plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 381 679,62 \$, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154430009 : 205 274,37 \$) :

6430.3010003.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001

Un montant de 143 250 \$ sera assumée à même le Programme aquatique de Montréal - Sous-projet #1530087002 , conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA15 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152431002 relatif au budget 2015 de Développement économique Saint-Laurent (DESTL) et au versement de la contribution financière.

ATTENDU l'entente de gestion pour les années 2013 à 2017 qui établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le budget 2015 de Développement économique Saint-Laurent et d'autoriser le versement de la contribution financière.

ADOPTÉ.

CA15 08 0440

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152431003 relatif à des ententes de partenariat de services avec les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Saint-Léonard et Pierrefonds - Roxboro pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier GopenAdmin.

ATTENDU les outils de suivi financier, de confection et de prévision budgétaire développés par la Division des ressources informationnelles et par la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs;

ATTENDU que les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Saint-Léonard et Pierrefonds - Roxboro sont à la recherche d'outils similaires afin de faciliter aux usagers l'accès à leurs informations financières;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente de partenariat par laquelle l'arrondissement de Saint-Laurent fournit aux arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Saint-Léonard et Pierrefonds - Roxboro des applications financières qui sont actuellement en utilisation à l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la conclusion des ententes de partenariat de services avec les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Saint-Léonard et Pierrefonds - Roxboro pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier GopenAdmin.

ADOPTÉ.

CA15 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231012 visant à prendre acte de la vente des actifs de Sécurité des Deux-Rives ltée à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., dans le cadre du contrat pour les services d'une agence de sécurité dans les bâtisses de l'arrondissement - Soumission 13-12692.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080146, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 5 mars 2013, octroyant un contrat au montant maximal de 1 440 395,30 \$, taxes incluses, à Sécurité des Deux-Rives ltée pour le service d'une agence de sécurité pour le gardiennage dans les bâtisses de l'arrondissement pour une durée de cinq ans - Soumission 13-12692;

ATTENDU la cession faite par Sécurité des Deux-Rives ltée, en faveur de Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. effective depuis le 3 mai 2015;

ATTENDU que cette cession couvre l'ensemble des services rendus par notamment mais non exclusivement les services de gardiennage et de patrouille;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de la vente des actifs de Sécurité des Deux-Rives ltée à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. dans le cadre du contrat pour les services d'une agence de sécurité dans les bâtisses de l'arrondissement - Soumission 13-12692.

ADOPTÉ.

CA15 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378024 relatif à une offre de services concernant la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2015.

ATTENDU que depuis décembre 2014, certaines rues locales sont devenues artérielles, se retrouvant ainsi sous la responsabilité du Service des Infrastructures, de la Voirie et du Transport (SIVT) de la Ville;

ATTENDU que l'Arrondissement détient toujours la main-d'œuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux de réfection et de construction d'infrastructures (civils, électriques) sur le réseau routier;

ATTENDU que l'Arrondissement offre de prendre en charge la réalisation, la coordination et la supervision des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures de certaines rues de la soumission 15-008 qui sont devenues artérielles;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la réalisation, la coordination et la supervision des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures de certaines rues de la soumission 15-008 qui sont devenues artérielles, pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

CA15 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208004 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale des lots 1 164 255 et 1 164 256, suite à une demande de permis de lotissement.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3001012765) du propriétaire 9292-4000 Québec inc. (Montoni) par l'entremise de son arpenteur-géomètre;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que selon le règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, les frais de parcs sont requis lors d'une demande de permis de lotissement tel que spécifié au deuxième paragraphe du chapitre 1 de ce dit règlement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle des lots 1 164 255 et 1 164 256, suite à une demande de permis de lotissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879007 relatif à la programmation automne-hiver 2015-2016 des activités de sports et de loisirs ainsi que des bibliothèques pour l'automne 2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que l'agenda relatif à la programmation automne-hiver 2015-2016 sera distribué au début août 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1.- D'approuver la programmation automne-hiver 2015-2016 des activités de sports et de loisirs ainsi que des bibliothèques pour l'automne 2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

2.- D'autoriser les chefs des divisions des Sports et Installations, Loisirs, Développement social et Administration ainsi que Culture et Bibliothèques à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299023 relatif à une contribution financière à l'Association des Handicapés de Saint-Laurent pour soutenir les activités régulières de cette association au cours de l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer une contribution financière de 1 300 \$ à l'Association des Handicapés de Saint-Laurent pour soutenir les activités régulières de cette association au cours de l'année 2015;

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299023 :1 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0446

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299024 relatif à un don non récurrent de 2 000 \$ à Les Résidents du Manoir de Casson pour son 25e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 2 000 \$ à Les Résidents du Manoir de Casson pour son 25e anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299024 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299025 relatif à un don à Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels de l'environnement (GUÊPE) pour les activités entourant la septième édition de l'événement GUÊPE en fête.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels de l'environnement (GUÊPE) pour les activités entourant la septième édition de l'événement GUÊPE en fête;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299025 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0448

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818016 relatif à un don de deux bacs de recyclage de format 360 litres pour la construction de l'école Saint-Laurent Ouest.

ATTENDU le don de cinq bacs de recyclage de format 360 litres à l'école secondaire Saint-Laurent, Pavillon Émile-Legault, pour son projet de récupération de matières recyclables à la cafétéria (CA15 080282);

ATTENDU que l'école a acheté six (6) bacs de recyclage de format 360 litres et qu'elle souhaite s'en procurer deux autres supplémentaires, sans frais, afin d'impliquer et d'encourager le personnel de son école ainsi que ses élèves à la récupération de matières recyclables;

ATTENDU que la Direction, les professeurs et les élèves seront davantage incités à recycler divers matériaux tels que les papiers, les cartons et tout contenant en plastique ou en aluminium provenant de la cuisine ou de la cafétéria;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

D'autoriser un don de deux bacs de recyclage de format 360 litres pour la construction de l'école Saint-Laurent Ouest.

ADOPTÉ.

CA15 08 0449

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299021 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2015, le Service de la diversité sociale et des sports de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que Le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense, entièrement assumée par la Ville centre, au compte au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA387053 : 12 500 \$)

2101 0010000 101177 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0450

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299022 relatif à une demande de subvention de l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 30 000 \$ à l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299022 : 30 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0451

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155005003 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de sept projets dans le cadre de l'édition 2015-2016 du programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles.

ATTENDU que les projets sélectionnés pour l'édition 2015-2016 répondent aux critères du Programme des Initiatives familiales et interculturelles et par conséquent, aux orientations en développement social;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions totalisant 25 000 \$ pour la réalisation de sept projets dans le cadre de l'édition 2015-2016 du programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1155005003 : 25 000 \$).

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0452

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984009).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 mai et le 22 juin 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 22 juin 2015 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA15 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153984010 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Voyage-échange Saint-Laurent avec la ville de Lethbridge – Alberta

Visite de la délégation de Saint-Laurent à Lethbridge : du 24 juin au 1 juillet 2015

Visite de la délégation de Lethbridge à Saint-Laurent : du 5 au 12 août 2015

Frais afférents : 2 000 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153984010: 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

CA15 08 0454

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729059 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 950, rue Rochon dans la zone H13-037 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge arrière et la distance par rapport à la ligne de mitoyenneté de cette habitation unifamiliale jumelée.

ATTENDU qu'au point 5.a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150601);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 juin 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que l'adresse publiée lors de la convocation de la séance publique du 10 juin 2015 était 960, rue Rochon ;

ATTENDU que tous les éléments présentés au public lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2015 traitaient du 950, rue Rochon et qu'en aucun temps il était question du 960, rue Rochon ;

ATTENDU que le requérant a obtenu une lettre de non-objection du propriétaire du bâtiment jumelé au 960, rue Rochon ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 950, rue Rochon dans la zone H13-037 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge arrière et la distance par rapport à la ligne de mitoyenneté de cette habitation unifamiliale jumelée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial dont la localisation des conteneurs à déchets ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5 c.) du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 juin 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial dont la localisation des conteneurs à déchets ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le conteneur extérieur soit destiné au recyclage des cartons et de rebut sec.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2961, 2963 et 2965, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multiplex isolée dont le revêtement extérieur, l'allée de circulation, ainsi que le stationnement arrière ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure dans l'attente d'une bonification du projet en regard des objectifs et critères de PIIA applicables.

ADOPTÉ.

CA15 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729057 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 2784, 2788 et 2792, rue Murette et du 4600 au 4744, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour ces habitations multifamiliales, l'installation des thermopompes en marge avant pour chacune des unités d'habitation sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150511);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 juin 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 2784, 2788 et 2792, rue Murette et du 4600 au 4744, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour ces habitations multifamiliales, l'installation des thermopompes en marge avant pour chacune des unités d'habitation sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les plans de l'architecte de paysage madame Caroline Desjardins, en date du 16 juin 2015 montrant les écrans végétaux dissimulant les thermopompes en cour avant.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729060 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 2783, 2787 et 2791, rue Murette et du 4750 au 4862, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation, pour ces habitations multifamiliales, des compresseurs de thermopompes en marge avant pour toutes les unités d'habitation sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6.a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 juin 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 2783, 2787 et 2791, rue Murette et du 4750 au 4862, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation, pour ces habitations multifamiliales, des compresseurs de thermopompes en marge avant pour toutes les unités d'habitation sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2015.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729061 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet d'autoriser l'usage « vente au détail » accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires située au 5375, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I03-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA15 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729065 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 5375, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I03-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150601);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 5375, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I03-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729066 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.b) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150405);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0462

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729067 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement extérieur du site au 5400-5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.c) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150602);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement extérieur du site au 5400-5600, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0463

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729068 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 2783, 2787 et 2791, rue Marettte et du 4750 au 4862, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7.a) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 2783, 2787 et 2791, rue Murette et du 4750 au 4862, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux élévations des façades avant datées du 30 juin 2015, et à la condition que le mur de soutènement longeant le boulevard Henri-Bourassa et la rue Murette soit constitué de gros blocs à face unie et de gros blocs à face ayant des motifs de blocs réduits, en autant que ces derniers blocs représentent au moins 65% du mur.

Les murs de la villa 13 seront recouverts de brique Brampton couleur Sandstone et Sierra Brown et de bardage de fibro-ciment de couleur Chestnut Brown, le toit sera recouvert de bardeaux Mystique BP de couleur Cèdre, ou leurs équivalents.

Les murs de la villa 14 seront recouverts de brique Brampton couleur Sahara et Royal Gray et de bardage de fibro-ciment de couleur Iron Grey, le toit sera recouvert de bardeaux Mystique BP de couleur Gris nuancé, ou leurs équivalents.

Les murs de la villa 15 seront recouverts de brique Brampton couleur Providence et Ste-Marie et de bardage de fibro-ciment de couleur Brun Rustique, le toit sera recouvert de bardeaux Mystique BP de couleur Brun, ou leurs équivalents.

Les murs de la villa 16 seront recouverts de brique Brampton couleur Beaumont et Mountain Gray et de bardage de fibro-ciment de couleur Timber Bark, le toit sera recouvert de bardeaux Mystique BP de couleur Taupe, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA15 08 0464

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729069 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 771, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.i) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150607);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 771, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le détail de pierre au pourtour de l'ouverture ne soit pas caché par l'auvent proposé.

ADOPTÉ.

CA15 08 0465

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729070 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 907, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.j) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150608);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 907, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'utiliser du plastique rigide pour le lettrage et un panneau d'aluminium pour la structure.

ADOPTÉ.

CA15 08 0466

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729071 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'entreprise située au 782, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.k) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150609);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'entreprise située au 782, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0467

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729072 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1444, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.l) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150610);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1444, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0468

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729073 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée située au 325, rue Gratton dans la zone H15-104 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.e) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150603);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée située au 325, rue Gratton dans la zone H15-104 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 22 juin 2015.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur brunâtre similaire à l'existant ainsi que le format.

ADOPTÉ.

CA15 08 0469

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729074 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée située au 1065, rue Clément dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.f) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150604);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée située au 1065, rue Clément dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis en date du 22 juin 2015, et à condition que les murs de la façade, de l'élévation latérale et arrière de l'agrandissement soient recouverts de brique similaire à l'existant. Si le requérant fournit un déclin d'aluminium lisse et blanc de 8 pouces de large tel qu'existant, les murs arrière de l'agrandissement pourront être en déclin d'aluminium lisse de 8 pouces de large de couleur blanc similaire à l'existant.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur rouge similaire à l'existant et de déclin d'aluminium lisse de 8 pouces de large de couleur blanc, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur rouge de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0470

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729075 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé au 3015, rue Matis dans la zone H03-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6.g) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé au 3015, rue Matis dans la zone H03-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés montrant une fenêtre en baie de couleur noir, ainsi que les volets, les fenêtres, la porte d'entrée et le garage de même couleur que la fenêtre en baie proposée.

ADOPTÉ.

CA15 08 0471

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729076 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une opération cadastrale dans le secteur de Bois-Franc, créant les lots 5 734 010 et 5 734 011 dans la zone C08-077 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7.d) de la séance tenue le 10 juin 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150612);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une opération cadastrale dans le secteur de Bois-Franc, créant les lots 5 734 010 et 5 734 011 dans la zone C08-077 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0472

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-84 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1153729077).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-84 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 3 août 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA15 08 0473

Le règlement numéro RCA08-08-0003-11 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154152006).

ATTENDU qu'à la séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 19 mai 2015, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le Règlement numéro RCA08-08-0003-11 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

CA15 08 0474

Le règlement numéro RCA06-08-0020-8 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154509004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-8 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA15 08 0475

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950011 relatif à la nomination permanente d'un conseiller en planification (foresterie urbaine) à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de conseiller en planification (foresterie urbaine), à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Chakib Benramdane, de façon permanente, au poste de conseiller en planification (foresterie urbaine), à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, à compter du 4 juillet 2015, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA15 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153984008 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 13 juillet au 8 novembre 2015.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Francesco Miele à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 13 juillet au 8 novembre 2015.

ADOPTÉ.

CA15 08 0477

Adopter une résolution afin de déléguer la directrice d'arrondissement à octroyer des contrats de services professionnels dans le cadre de la construction du Complexe sportif.

ATTENDU le contrat octroyé à Unigertec inc. par l'appel d'offres public 13-001 pour la construction d'un complexe sportif et dûment adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale tenue le 20 juin 2013, par la résolution numéro CA13 080408;

ATTENDU que par le contrat de cautionnement d'exécution numéro MS3150338 la caution, La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord (ci-après la « Caution »), a cautionné conjointement, solidairement et sans limitation les obligations du contrat intervenu avec Unigertec inc.;

ATTENDU la convention de services professionnels architecture et ingénierie (appel de candidatures no. 10-036) intervenue avec Saucier + Perrotte Architectes / Hugues Condon Marler Architectes et SNC Lavalin inc.;

ATTENDU les avis de défaut signifiés par l'Arrondissement à l'entrepreneur Unigertec inc. les 24 octobre 2014 et 28 mai 2015, avec copie à la Caution;

ATTENDU la résolution CA15 080334 adoptée par le conseil d'arrondissement le 28 mai 2015 et demandant, advenant le défaut de la Caution de se conformer au nouvel avis de défaut, de prendre possession du chantier et de faire parachever par un tiers les travaux nécessaires à la correction des défauts contractuels d'Unigertec inc;

ATTENDU que, dans le but de protéger ses intérêts, l'arrondissement doit procéder à un état de la situation au chantier, soit entre autre d'évaluer l'avancement des travaux et les corrections à apporter;

ATTENDU que des professionnels, indépendants des consultants qui assurent le suivi des travaux, devront être mandatés pour procéder à cet état de la situation au chantier;

ATTENDU l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'un contrat de services professionnels requis dans le cadre d'un litige n'est pas soumis au processus d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déléguer à la directrice d'arrondissement le pouvoir d'octroyer des contrats de services professionnels pour un montant maximal de 100 000 \$, dans le cadre de la surveillance du chantier pour la construction du Complexe sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA15 08 0478

Adopter une résolution appuyant le projet de loi numéro 44 visant à renforcer la lutte au tabagisme.

ATTENDU que des motions ont été adoptées pour demander au gouvernement du Québec de soumettre la cigarette électronique aux mêmes restrictions que celles imposées aux produits du tabac, pour réviser la Loi sur le tabac afin d'élargir la définition d'endroit public et pour adopter des mesures susceptibles de prévenir le tabagisme chez les jeunes;

ATTENDU le projet de loi numéro 44 déposé le 5 mai dernier par la ministre déléguée à la Santé publique, intitulé Loi visant à renforcer la lutte au tabagisme;

Proposé par le maire Alan DeSousa

Appuyé par tous les membres présents, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- De souligner la pertinence des changements proposés par le gouvernement du Québec, comme de soumettre la cigarette électronique aux mêmes restrictions que le tabac, d'élargir la définition des endroits publics où est interdit l'usage du tabac pour y inclure les terrasses des restaurants et des bars, d'interdire la vente de produit du tabac aromatisé et d'interdire de fumer dans les véhicules en présence de jeunes de moins de 16 ans.
- 2.- De demander au gouvernement du Québec d'amender le projet de loi 44 afin que l'interdiction de fumer dans les endroits publics s'applique également aux terrains de jeux pour enfants, aux terrains sportifs, aux parcs et plages publiques.
- 3.- De demander au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de s'attaquer à la problématique de l'emballage, à l'instar de l'Australie et éventuellement de l'Irlande et du Royaume-Unis, afin que celui-ci soit neutre.
- 4.- De transmettre copie de cette résolution à la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale du Québec qui représente Saint-Laurent, monsieur Jean-Marc Fournier, madame Christine Saint-Pierre et à madame Geneviève Bois, md.

ADOPTÉ

CA15 08 0479

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Le conseiller Maurice Cohen souligne que le maire Denis Coderre a invité des membres de communautés diverses, le 25 juin dernier, pour les informer que la Charte de la Ville a été traduite en plusieurs langues.

Le conseiller Francesco Miele souligne les Fêtes nationales du Québec et du Canada, il souligne également la compétence des patrouilleurs de Vert-Cité dans le cadre du projet de collecte des résidus organiques.

Le maire Alan DeSousa félicite l'équipe de communication pour la diffusion aux citoyens des informations relative à la collecte des résidus organiques.

La conseillère Michèle D. Biron souhaite de bonnes vacances à tous.

Le maire Alan DeSousa mentionne la reconnaissance de la Bibliothèque du Boisé comme bâtiment vert et d'un partenariat sur la biodiversité. Il souligne les nombreux événements et activités offerts durant l'été et félicite la Direction des loisirs à cet effet et souhaite un bon été à tous.

CA15 08 0480

Deuxième période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Aucune question n'a été posée.

CA15 08 0481

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;
Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
